

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023

L' an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SÈVRES, dûment convoqué par arrêté du 7 décembre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

PRÉSENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, Mme Caroline BASTIDE, M. Christophe CHABOUD, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAI, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Caroline BASTIDE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Anne TEXIER, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Philippe HAZARD

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

HÔTEL DE VILLE

54, GRANDE RUE

BP 76

92311 SÈVRES CEDEX

TEL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

PUBLIÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE :

26 DEC. 2023

1/2

mairie@ville-sevres.fr
www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture
092-219200722-20231221-2023-098-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Imprimé avec des encres végétales

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 21 décembre 2023

DÉLIBÉRATION : Organisation d'une concertation en vue d'identifier le territoire de la commune de SÈVRES comme zone d'accélération des énergies renouvelables

N°2023/098

Le Conseil municipal.

Vu le code général des Collectivités territoriales.

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, et notamment ses articles 15 à 17.

Vu le courrier du Préfet des Hauts-de-Seine, daté du 5 décembre 2023.

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1.

APPROUVE l'organisation d'une concertation préalable à la transmission de la zone d'accélération des énergies renouvelables.

ARTICLE 2.

AUTORISE le Maire à transmettre au référent préfectoral la zone retenue correspondant à l'ensemble de la ville de Sèvres en tant que "zone d'accélération des énergies renouvelables" suite à la concertation.



POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE



Le Secrétaire de séance,

M. Arthur BEAUREPAIRE

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :